

Dossier de presse



Énergies renouvelables en Ariège

Un des axes majeurs de la mise en œuvre de la transition énergétique est celui de la production d'énergies renouvelables. Pour en accompagner l'émergence en Ariège, les services de l'État assurent une mission de conseil auprès des porteurs de projets, en veillant, en concertation avec les collectivités territoriales, à leur développement maîtrisé et cohérent.

Sylvie Feucher préfète de l'Ariège et Christine Téqui présidente du Conseil Départemental de l'Ariège ont co-présidé le 16 mars 2021, dans l'auditorium des forges de Pyrène à Montgailhard, une réunion avec les élus locaux, sur les enjeux du développement des énergies renouvelables pour le département.

L'élaboration d'une stratégie sur les énergies renouvelables en Ariège

Alors que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat alerte depuis les années 1980 sur le réchauffement climatique, c'est aujourd'hui une réalité, avec déjà des effets importants, ancrés dans nos quotidiens : intensification des épisodes météorologiques extrêmes, plantes et espèces invasives, diminution de l'enneigement et évolution du régime des précipitations, impacts sur les rendements agricoles,...

Pour contenir le réchauffement climatique et ses impacts, il importe de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, en grande partie liées à la consommation d'énergies carbonées qui constituent 76 % des émissions. Ainsi, le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu majeur, avec parallèlement, la nécessité, pour atteindre la neutralité carbone, de réduire fortement le besoin d'énergie.

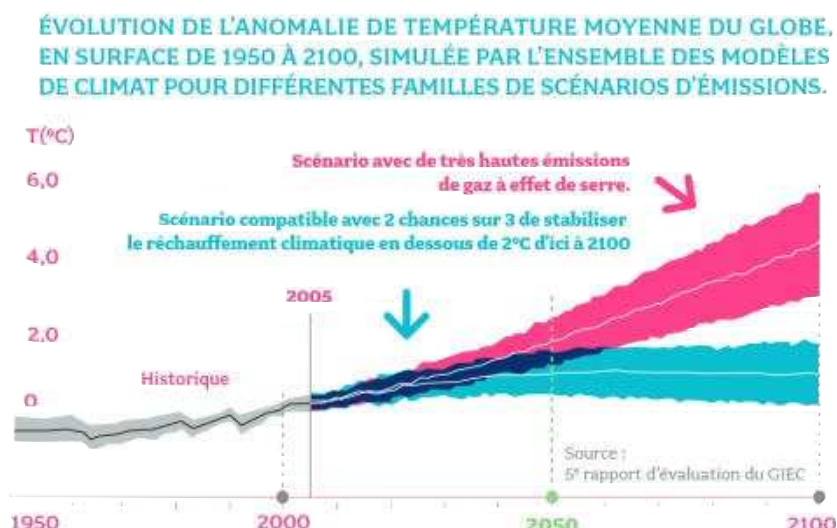
Les fortes ambitions affirmées aux niveaux international, national et régional à brève échéance ne pourront se concrétiser sur le terrain que si les collectivités locales, et les EPCI en particulier, s'engagent fortement en faveur de cette indispensable transition énergétique et, entre autres, pour permettre le développement des EnR sur leur territoire.

Cette rencontre, co-présidée par la préfète de l'Ariège et la présidente du Conseil Départemental, organisée par la direction départementale des territoires avec l'ensemble des services concernés et partenaires du pôle départemental EnR : ADEME, SDE, gestionnaires de réseaux, chambre d'agriculture, PNR et collectivités locales, vise à mobiliser les élus locaux pour assurer un développement à la fois ambitieux et maîtrisé des EnR en Ariège.

L'objectif est de permettre de passer d'une décision au coup par coup, à une organisation de ce développement dans le cadre d'une stratégie territoriale partagée, intégratrice des autres enjeux locaux et globaux : préservation des sols, paysages, de la biodiversité..., et d'une nouvelle approche génératrice de retombées locales économiques et sociales plus importantes.

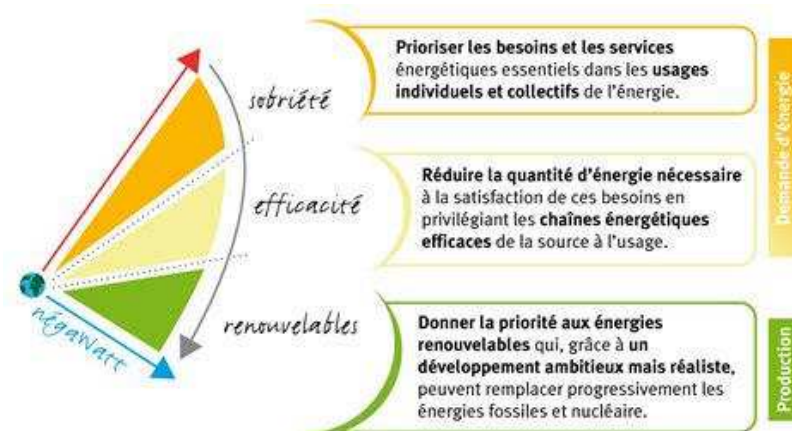
L'urgence climatique et les enjeux d'une transition énergétique

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat alerte depuis les années 1980 sur le réchauffement climatique et les innombrables changements observés qui sont sans précédent. Selon l'organisation météorologique mondiale, les années 2015, 2016, 2017 et 2018 ont été les plus chaudes jamais enregistrées. L'année 2020 égale le record de 2016 année la plus chaude jamais enregistrée en France et en Europe. Ces anomalies de température sont des symptômes du dérèglement climatique et les prévisions du GIEC sont alarmantes : au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, ce réchauffement pourrait atteindre 1,5°C entre 2030 et 2052 avec des conséquences dévastatrices : augmentation de fréquence et intensité des phénomènes extrêmes, des sécheresses, des feux de forêts, des inondations, montée des océans, extinction d'espèces... et des impacts humains très lourds : migrations liées aux phénomènes climatiques, impact sur la santé et le confort de vie, sur les activités socio-économiques, ...



Face à cette menace, l'accord international de Paris sur le climat vise à contenir d'ici 2100 la hausse de la température *bien en dessous de 2°C par rapport au niveau pré-industriels* et de *poursuivre les efforts pour [la] limiter à 1,5°C*. Les 5-10 prochaines années seront décisives pour atteindre cet objectif.

S'inscrivant pleinement dans cet objectif, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, soit à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'un facteur supérieur à 6 pour arriver in fine à une compensation entre les émissions et les absorptions et captages.

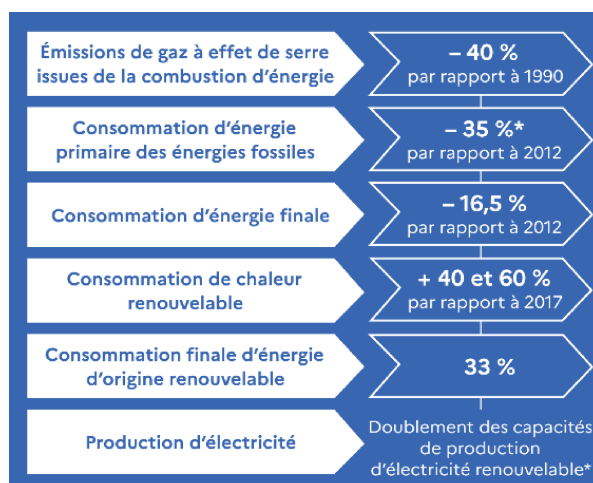


Alors que la consommation d'énergie représente l'essentiel, avec près de 76% des émissions de gaz à effet de serre françaises, les principaux leviers d'action dans la lutte contre le changement climatique sont la réduction de la consommation d'énergie qui implique la sobriété et l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le développement des EnR : contexte national, régional et local

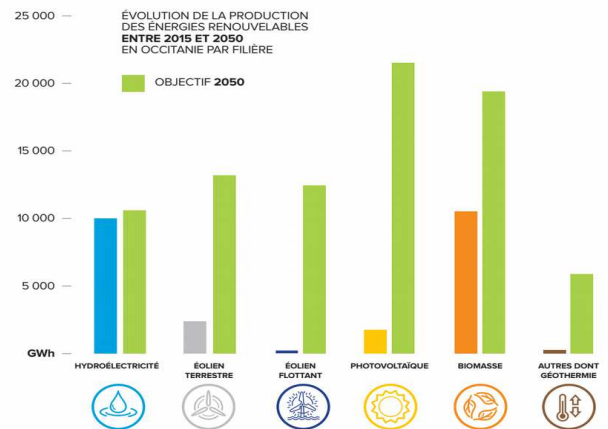
L'objectif national est de porter à 33 % la part des EnR dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif passe par un doublement, par rapport à 2017, de la capacité des EnR électriques : éolien, photovoltaïque, électricité à partir de méthanisation, hydroélectricité et des EnR thermiques : bois, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur...

En 2019, les EnR représentent 17,2 % de la consommation d'énergie finale. La part réalisée des objectifs varie par filière mais apparaît globalement en-deça de la trajectoire fixée (23 % visés en 2020).



L'Occitanie s'est fixé l'objectif de devenir Région à Énergie Positive d'ici 2050. L'objectif pour y parvenir est la multiplication par 2,6 de la production d'EnR d'ici 2040 et par 3 d'ici 2050 (par rapport à la production 2015).

En 2019, les EnR représentent 21,5 % de la consommation d'énergie finale, ce qui est en dessous de l'objectif fixé (env 30%). Le solaire et l'éolien représentent les principaux gisements d'EnR à développer, pour atteindre l'objectif de région à énergie positive.



En Ariège, le potentiel de développement des EnR est important.

Avec leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux (Couserans et Vallée de l'Ariège), 4 EPCI représentant 70 % de la population, s'inscrivent dans une stratégie de territoire à énergie positive d'ici 2050.

Le PCAET Vallée de l'Ariège vise une production d'EnR de 1 020 GWh en 2050, soit un doublement des capacités de production sur 30 ans par rapport à 2014 (production photovoltaïque x10 et production éolienne cible de 72GWh en 2050).

Le PCAET Couserans Pyrénées a identifié un potentiel de développement de 264 GWh dont 1/3 méthanisation et 1/4 photovoltaïque, et vise un doublement de la production d'EnR d'ici 2050.

Une récente étude menée par le SDE 09, avec le soutien de l'ADEME, fait état d'un potentiel de développement des EnR bien réel avec +88% de production, notamment en photovoltaïque (analyse du potentiel sur toitures et sur sols dégradés), et autres EnR encore peu ou pas exploitées comme l'éolien, la géothermie, la méthanisation, le solaire thermique.

En 2017, les EnR représentent 57,6 % de la consommation d'énergie finale. Si ce ratio est bien supérieur aux chiffres régionaux (21,5%) et nationaux (17,2%), il est en nette baisse depuis 2013 date à laquelle les EnR représentaient 79,3 % de la consommation finale d'énergie, principalement du fait d'une baisse de la production hydroélectrique, qui représente 93,4 % de la puissance installée.

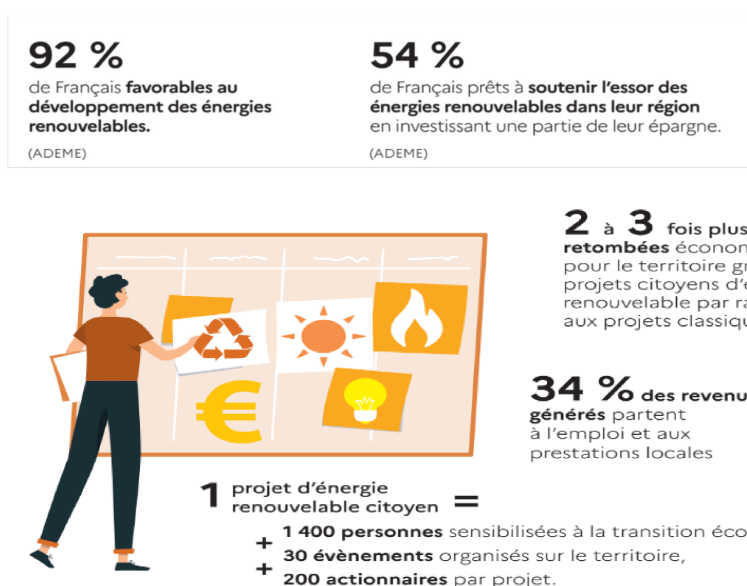
Le rôle clé des collectivités territoriales en Ariège

Depuis les lois NOTRE¹ et TECV², les Régions sont devenues les chefs de file et les EPCI les coordinateurs de la transition énergétique. Dans ce cadre, la Région Occitanie déploie d'importants moyens, notamment via son Agence Régionale de l'Énergie et du Climat pour atteindre l'objectif de Région à Énergie Positive d'ici 2050. Les EPCI ont vocation à décliner cette stratégie sur leurs territoires, notamment par l'élaboration et le pilotage de Plan Climat Air Énergie Territoriaux, qui doivent permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et citoyens autour des enjeux de transition énergétique.

La loi ALUR³ renforce le rôle des EPCI, appelés à prendre la compétence urbanisme grâce aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. Les documents de planification d'urbanisme, ont vocation à intégrer les objectifs de développement des EnR inscrits dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ils permettent aux collectivités de gérer stratégiquement l'aménagement du territoire, dont la localisation des EnR sur les terrains les plus propices. Quelle que soit l'autorité compétente pour l'autorisation d'un projet, celle-ci est en premier lieu conditionnée par la compatibilité du projet avec le document d'urbanisme en vigueur.

Les collectivités locales sont aussi des acteurs clés de la concertation locale et peuvent s'impliquer à divers degrés dans le développement des projets d'EnR, allant du simple soutien au portage de projets, en passant par différents niveaux d'appui et d'implication possibles. Selon leur implication et celle des citoyens et acteurs locaux dans la gouvernance voire dans le financement des projets, les retombées sur le territoire sont plus ou moins importantes.

L'objectif de cette rencontre stratégique est de mobiliser les collectivités et recenser leurs besoins, pour un développement ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables, intérateur des autres enjeux globaux et locaux, et générateur de retombées économiques et sociales significatives.



1 Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

2 Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

3 Loi du 24 mars 2014 pour un Accès au Logement et Urbanisme Rénové

TRANSITION ENERGETIQUE : LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE EN ORDRE DE BATAILLE

Le plan de bataille du Département sur le front de la transition énergétique est prêt. Et c'est bien d'une bataille dont il s'agit, un combat que le Conseil Départemental entend mener et remporter, à l'échelle de l'Ariège.

La Présidente avait donné le ton d'entrée : "Sortir de nos zones de confort", "Dégager des solutions innovantes", "Obligation de réussir !". Autant d'engagements qui se déclinent aujourd'hui en actions concrètes pour le Département comme pour ses partenaires et les porteurs de projet.

Issue des travaux de la Commission Prospective initiée par Christine Téqui dès son élection à la présidence de l'assemblée départementale en novembre 2019, la mobilisation du Département repose sur deux axes prioritaires : **économiser l'énergie** et **développer les énergies renouvelables**.

Le lundi 15 mars, les plans d'actions ont été présentés et soumis au débat puis au vote des Conseillers Départementaux, réunis en séance plénière.

COMMISSION PROSPECTIVE : DES REFLEXIONS POUR DES ACTIONS

Quelques jours à peine après avoir présenté la composition et les grands principes de la Commission Prospective lors de la séance plénière du 9 janvier 2020, Christine Téqui, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, a procédé à l'installation du nouvel outil de gouvernance dont elle avait annoncé la naissance dès son élection à la présidence (8 novembre 2019).

C'est donc sans perdre de temps que Christine Téqui entendait engager les travaux avec les Conseillers Départementaux concernés par les deux premières thématiques inscrites à l'ordre du jour de la Commission Prospective, la **transition énergétique** et **l'utilité sociale**. **Objectif : définir des plans stratégiques et encadrer les actions à venir de la collectivité, au plus près des besoins et attentes des Ariégeois.**

La Commission Prospective se compose donc de deux groupes de travail, qui réunissent des élus du Groupe Majoritaire ainsi que des Conseillers Départementaux des groupes ESA et RIM-DVD-DVG. Différents partenaires ont également été associés à la démarche afin d'enrichir les réflexions de l'expertise des acteurs locaux de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'emploi, etc.

Routes, bâtiments, cadre de vie, gestion de la ressource en eau, des déchets mais aussi insertion, protection des personnes vulnérables, autant de thématiques qui ont figuré au premier rang des préoccupations de la Commission Prospective et des Conseillers Départementaux.

Au terme d'une année 2020 profondément impactée par la crise sanitaire, les deux groupes de réflexion ont livré les fruits de leurs travaux.

Présentés en avant-première aux 26 Conseillers Départementaux dans le cadre d'une séance « privée », ils ont été soumis au débat puis au vote à l'occasion de la séance plénière et publique du lundi 15 mars 2021.

UNE VISION STRATEGIQUE DU « SYSTEME ENERGETIQUE » DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

L'urgence climatique, la mobilisation observée pour limiter le réchauffement de la planète et les variabilités climatiques en cours, sont au centre des préoccupations des politiques publiques. L'adaptation de ces politiques nécessite une modification profonde des modes de production et de consommation de l'énergie.

Dans un mouvement général de décentralisation des politiques publiques, d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, de montée en puissance des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques, le rôle des collectivités territoriales se trouve au cœur de cet engagement pour un pilotage d'une transition plus que jamais solidaire et différenciée, au plus près des territoires et des enjeux locaux.

Les récentes évolutions législatives (loi de transition énergétique ou de réforme territoriale : NOTRe, MAPTAM) ont donné de nouvelles compétences et de nouveaux outils aux collectivités locales en matière de politique énergétique.

Les collectivités disposent désormais d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie et pour les mettre en œuvre. Chaque collectivité a un rôle qui lui est propre. Elles peuvent : consommer, distribuer, produire de l'énergie ; planifier et aider à l'organisation du territoire ; animer, sensibiliser et mener la concertation des acteurs. Enfin, elles doivent aussi et avant tout se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine.

Dans ce contexte d'urgence, le Conseil Départemental a un rôle majeur à jouer qui nécessite de repenser la manière de consommer et de raisonner la production d'énergie, où l'on reparle de mix énergétique, combinaison indispensable entre énergie fossile et nucléaire et énergie renouvelable.

Si la collectivité est déjà engagée dans la « réduction » de consommation d'énergie finale (économie d'énergie), notamment sur ses propres bâtiments, et à travers le soutien des communes au titre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, l'enjeu est clairement de concrétiser cette transition sur l'ensemble du territoire en recherchant une cohérence entre les dispositifs existants.

Pour cela, il est apparu utile de réinterroger les politiques énergétiques ayant cours au niveau départemental et ce à deux niveaux de mise en œuvre de ces politiques : la réduction de la consommation d'énergie (maîtrise des consommations) et la production d'énergies renouvelables.

Cette exigence est dictée à la fois par la raréfaction des énergies fossiles et la remise en cause de plus en plus forte de ce type d'énergie mais aussi de notre ressource nucléaire. Il est aussi évident que la société a besoin de sources d'énergies pour vivre, et que la mise au point et le déploiement d'une source qui satisfasse les souhaits actuels prendra du temps.

C'est cette période transitoire qu'il nous appartient de gérer au mieux. D'abord par la volonté de réduire notre consommation d'énergie grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité. Ensuite pour couvrir la consommation résiduelle par une production basée sur les énergies renouvelables dont le postulat est qu'aucune d'entre elle est indemne d'impact.

Dans un premier temps, la commission Prospective « Transition énergétique » a effectué un recensement des actions de la collectivité que ce soit en matière d'économie d'énergie mais également en matière de promotion des énergies renouvelables, actions conduites directement ou en accompagnement des partenaires locaux (*détail à lire dans le rapport joint en annexe*).

Pour passer d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie faiblement carbonée, le changement doit être (et ne peut être que) progressif.

Une stratégie du changement et d'actions est proposée autour de deux axes prioritaires :

- 1) **Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre** sur le patrimoine départemental (bâtiments, routes) et le patrimoine des collectivités, et promouvoir les mobilités durables, mobilités actives et mobilités du quotidien
- 2) **Favoriser le développement des énergies renouvelables** dans l'idée de substituer pour partie cette production d'énergie à la production d'énergie fossile et nucléaire.
- 3) **Exercer un effet d'entraînement** auprès des partenaires et porteurs de projet

1/ REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Les travaux de la commission ont permis de dresser l'état des lieux des politiques déjà en place en matière de réduction de la consommation d'énergie (économie d'énergie sur ses propres bâtiments, sur les routes, soutien aux communes et aux particuliers au titre de la rénovation énergétique, etc.). Ils ont également permis de faire émerger des propositions d'orientations nouvelles.

FOCUS

La question des **mobilités professionnelles des agents du Département** est analysée et l'optimisation des déplacements dans le cadre du travail est possible (covoiturage, chantiers communs, application numérique, formation à distance, éco conduite, etc.). Ces axes de progrès se retrouveront dans l'élaboration d'un **Plan de Déplacement d'Administration**, véritable outil de management de la mobilité. La réflexion à venir sur la mise en place du télétravail sera une composante déterminante dans ce domaine.

Pour ce qui concerne les bâtiments, le Conseil Départemental de l'Ariège a déjà fortement engagé une démarche vertueuse d'économie d'énergie que la loi rend désormais plus contraignante. Les collèges, les centres techniques des routes départementales, les centres locaux et cette année l'Hôtel du Département (travaux à compter du printemps 2021) ont fait l'objet d'importants travaux. Un effort qui va se poursuivre.

Les **déplacements motorisés** constituent également une part importante de la consommation énergétique et de la production des gaz à effet de serre (GES).

Le Conseil Départemental peut agir sur deux leviers en faveur de déplacements repensés : aménager le territoire en faveur d'une mobilité différente mais également intervenir sur les mobilités professionnelles induites par ses missions quotidiennes (lire encadré).

L'élaboration d'un schéma départemental des aires de covoiturage trouve toute sa légitimité. Le taux de fréquentation de la dizaine d'aires aujourd'hui à notre actif, l'évolution des pratiques et les attentes des usagers et des territoires militent pour que ce dispositif existant soit complété.

2/ DEVELOPPER LES ENERGIES RENEUVELABLES

Si le Département n'a pas de compétence en matière de production d'énergie renouvelable (ENR) et moins encore en matière d'urbanisme, il est un échelon clé vers lequel se tournent les porteurs de projets pour poser une analyse, une vision sur le développement des énergies renouvelables, solliciter son soutien, etc.

Pour accompagner les maitres d'ouvrage, le Département a défini un cadre de référence et d'analyse des projets autour d'un socle de valeurs. Ce socle de valeurs, pour apprécier l'impact des projets de production d'énergie, se décline en une **grille d'analyse des projets** basée sur des critères objectifs.

Une grille d'analyse a été élaborée (cf. *annexe II*) afin de permettre une notation de l'impact le plus négatif (1) au plus positif (5). La note pour chaque projet est ainsi conditionnée à :

- Son empreinte carbone
- Sa pertinence environnementale
- Le type d'investissement, le partage de rente
- Sa gouvernance dans une approche intégrée de développement
- Son empreinte économique en termes d'emplois.

ET AUSSI...

Bâtiments départementaux :

- mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) « performance énergétique des bâtiments » = *gain estimé à 40 % de consommation énergétique d'ici 2030, 50 % d'ici 2040.*
- renouvellement des éclairages à incandescence ou halogènes par des LED = *division des coûts par 3.*
- rénovation des chaudières à énergie fossiles = *30 % d'économie par rapport à une chaudière traditionnelle*

Solidarité : lutte contre la précarité énergétique avec le dé plafonnement des aides pour les projets labellisés « éco exemplaires »

Numérique : achats de matériels « informatiques durables », recyclage et valorisation de matériels anciens, ...

RH : développer le télétravail ; action de formation à l'écoconduite, ...

Communication : plan de communication à destination des usagers et/ou des agents du Département ; accompagnement au changement, aux éco-gestes, ...

La grille prend en compte dans cette analyse les méthodes utilisées, les équipements, ainsi que dans les dispositifs d'accompagnement, les moyens techniques, de concertation, de sensibilisation et de participation pour permettre l'émergence du projet et son acceptabilité locale.

Ces critères sont à comprendre comme un moyen de rendre plus claire et objective l'analyse faite de ces projets, et de diffuser la logique d'intervention du Département. Ils incitent les porteurs de projets à investiguer les impacts de leur projet (études sur impacts paysagers, biodiversité, voisinage...) et permettront sur ces bases d'entretenir un dialogue en amont avec les acteurs et opérateurs, et ce faisant, faciliter l'acceptation du projet et sa réussite.

L'objectif de la grille d'analyse est de vérifier que le projet est bien intégré dans un contexte local, et qu'il est performant sur les plans énergétique, économique et environnemental.

3/ UN PACTE DE TRANSITION AUTOUR DE VALEURS PARTAGEES

L'objectif du pacte pour la transition est de réunir autour de valeurs partagées les acteurs et partenaires qui souhaitent faire avancer leur territoire vers un modèle plus respectueux fondé sur :

- Le respect des équilibres écologiques et de la préservation de la ressource
- Une société informée et solidaire
- Un développement harmonieux des territoires
- Une gouvernance partagée de la ressource (rente, bienfaits, intérêt général)

Cet acte doit permettre d'engager solidairement les partenaires du Conseil Départemental dans cette vision durable du changement ayant cours au niveau du Département, notamment sur les stratégies contractuelle et financière de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Un **effet d'entraînement** vertueux.

VERS UN « BUDGET CLIMAT » POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le budget est une base normée et fiable pour piloter les politiques publiques, mesurer leurs résultats, les adapter et les améliorer au besoin, et conférer une base objectivée aux débats.

Le budget obéit à une instruction comptable nationale qui répartit les dépenses et recettes à la fois par fonction (par grands domaines d'intervention) et par nature (par types de dépenses). Ce « découpage normé » offre une continuité dans le suivi historique des dépenses mais facilite également la comparaison avec les autres Départements. Le budget est le seul document qui retrace l'ensemble des interventions du Département et qui présente un caractère officiel, comparable et public.

Le budget du Conseil Départemental s'inscrira désormais dans la logique stratégique et opérationnelle développée dans le cadre des priorités définies par la Commission Prospective, notamment sur les actions liées à la transition énergétique

Il sera enrichi par une présentation complémentaire dédiée, qui reposera sur une estimation du budget départemental en mode valorisation énergétique, basée sur des objectifs mesurables (indicateurs quantitatifs et qualitatifs). Chaque temps de construction et d'évaluation du budget sera ainsi concerné cette lecture « climat » (réunions de cadrage, débat d'orientations budgétaires, compte administratif...).

Au fur et à mesure, le budget du Conseil Départemental de l'Ariège deviendra « Budget Climat », en intégrant analyse et pilotage de l'ensemble des actions de la collectivité.

POUR MEMOIRE

Le Département de l'Ariège se mobilise, depuis de nombreuses années, en faveur de la préservation de l'environnement. Citons par exemples :

- le développement des circuits courts (exemple : Légumerie départementale)
- la gestion et la préservation de la ressource en eau (ex : suivi rivières, lac de Montbel...)
- la réhabilitation énergétique des bâtiments (ex : aides aux collectivités et aux particuliers)
 - l'aménagement des aires de covoiturage (ex : en direct ou en soutien des communes)
- le développement des chaufferies bois (ex : dispositif de valorisation des bois de bord de route)
 - l'entretien des chaussées (ex : nouvelles techniques moins consommatrices en matériaux)
 - la limitation de l'étalement urbain (ex : travail avec le SDIAU, le CAUE, etc.)
- la réduction et tri des déchets au sein du Département (ex : partenariat avec le SMECTOM, le SICTOM)
- le processus de dématérialisation (ex : chaînes comptables et financières)
- etc.

Retrouver les engagements et réalisations du Département en matière de développement durable :
<http://www.ariège.fr/Mieux-vivre-ici/Developpement-durable/Rapport-Developpement-Durable-2019>